



REPORTING FINANCIER BP Aura #72

31 août 2026



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	3
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?	3
1.2. Nos engagements.....	3
1.3. Utilisation de votre épargne.....	3
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....	4
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?	4
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE	5
3.1. Vision dynamique	5
3.2. Nature de l'épargne collectée	6
4. LES CRÉDITS	6
4.1. Note méthodologique.....	6
4.2. Vision dynamique	7
4.3. Nature des crédits octroyés.....	7
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CRÉDITS.....	9
5.1. Le Ratio Brut	9
5.2. Le Ratio Financier	9



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Le « green backlash », ou retour de bâton écologique, gagne le débat public : face aux contraintes économiques, sociales et réglementaires, la transition est parfois présentée comme un coût qu'il faudrait différer, secondaire par rapport à des investissements plus essentiels.

Ce mouvement doit nous interpeller, sans nous détourner de l'essentiel. Le dérèglement climatique, la volatilité des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources ont déjà des conséquences très concrètes pour les ménages, les entreprises et les territoires. La réponse n'est donc ni le renoncement ni l'injonction. Elle consiste à rendre la transition plus lisible et plus désirable.

À la Banque de la Transition Énergétique, nous commençons à observer ce léger effritement de la demande d'investissement de transition, surtout dans le contexte économique actuel, incertain et morose. C'est dans ces moments que nous nous devons de garder le cap : mobiliser l'épargne régionale pour financer des projets concrets, renforcer la résilience de notre économie et faire de la transition un levier de compétitivité durable. C'est notre raison d'être.

Je vous souhaite beaucoup de résilience,

Pierre-Henri

- Pierre-Henri GRENIER –

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Énergétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre formulaire en ligne pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par sa filiale Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022, et par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté en début d'année 2024. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- La Traçabilité : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Un Circuit court du financement : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Énergétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Énergétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque ; l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

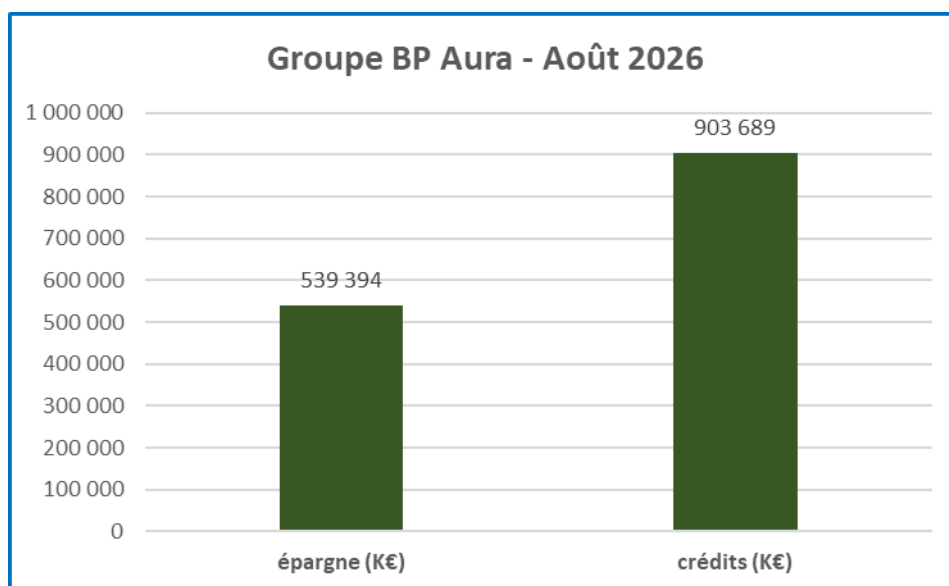
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

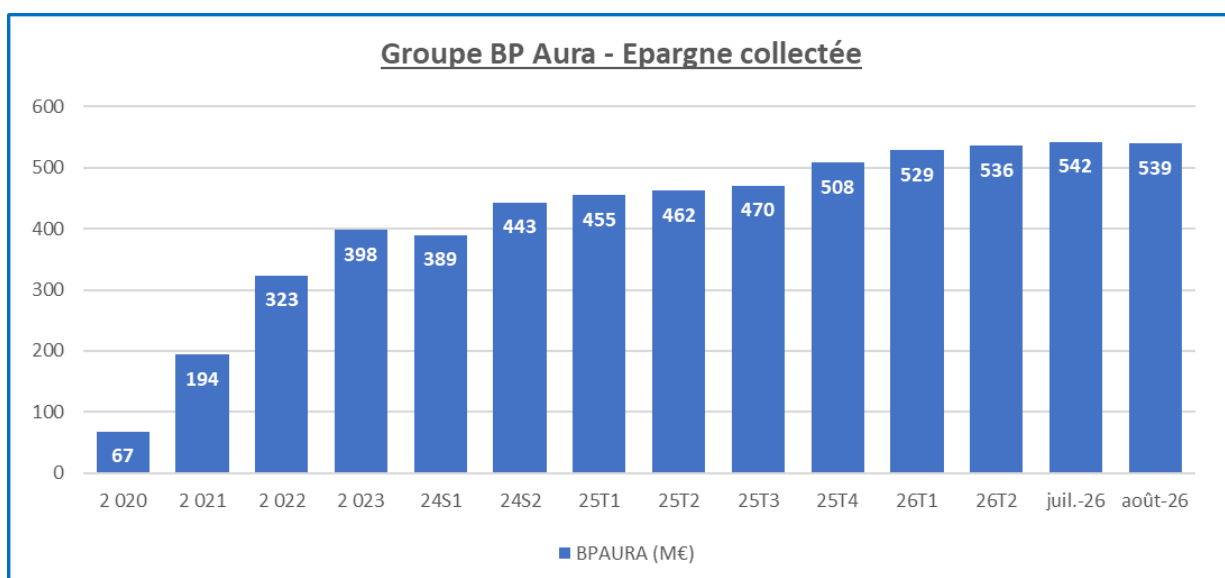
A fin août 2026, l'épargne collectée s'est élevée à 539 Millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 904 millions d'euros. Ces encours cumulent ceux de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et ceux de sa filiale Banque de Savoie.



3. L'épargne collectée

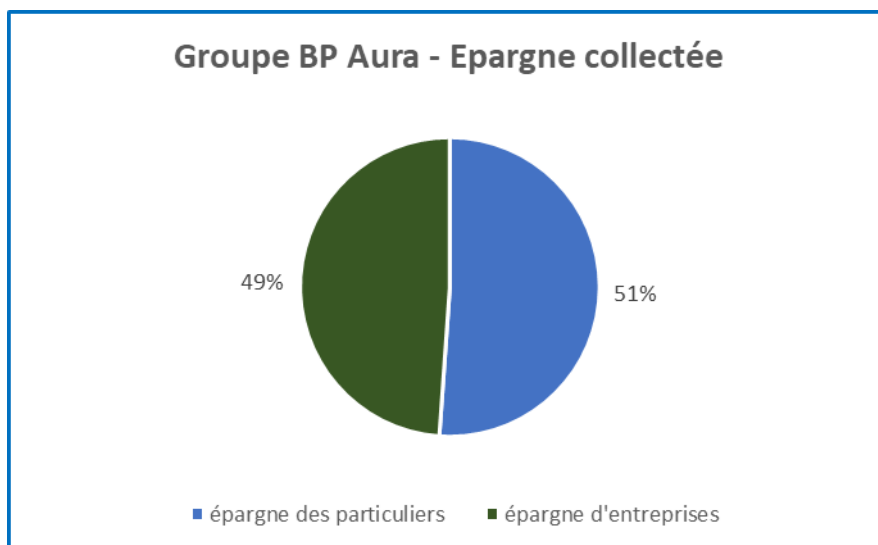
3.1. Vision dynamique

Le nombre d'épargnants continue à croître ; les montants collectés s'établissent à 539 millions d'euros à fin août 2026, notamment grâce à l'épargne d'entreprises.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée l'a été auprès de clients particuliers pour 51% et auprès d'entreprises pour 49%.



La dynamique est plus nette sur les Comptes à terme d'entreprise alors que la collecte des ménages est plutôt en retrait :

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
<i>Livret Transition Energétique</i>	€91 956 637	€4 296 641	(€6 199 789)	€90 053 489
<i>Livret Transition Energétique Sociétaire</i>	€161 929 039	€6 315 968	(€8 785 938)	€159 459 069
<i>Livret Transition Energétique Association</i>	€5 316 106	€2 774	(€70 901)	€5 247 979
<i>Livret Développement Durable et Solidaire¹</i>	€20 898 368	€661 666	(€569 065)	€20 990 969
<i>Compte à Terme Transition Energétique</i>	€261 969 455	€2 833 000	(€1 160 150)	€263 642 305
TOTAL	€542 069 605	€14 110 049	(€16 785 843)	€539 393 811

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.

4. LES CREDITS

4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, et dont les contrats de crédits sont édités donc signés par les clients, qu'ils aient ou non encore fait l'objet d'un premier déblocage,

- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

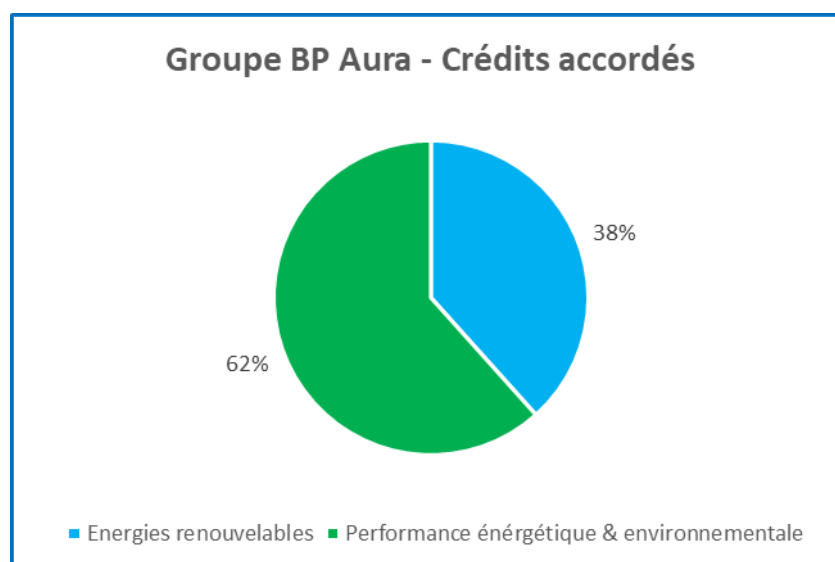
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation et de transition hydrique et environnementale.

Les crédits sont en augmentation constante et témoignent d'une hausse continue des investissements de transition par les acteurs économiques d'Auvergne Rhône Alpes, soutenus par l'accompagnement de la BTE à leur égard (notamment via notre réseau d'entreprises partenaires).

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	€339 985 560	€4 516 138	(€1 621 687)	€342 880 011
Acquisition immobilière	€69 737 288	€1 843 810	(€156 216)	€71 424 882
Construction	€126 674 056	€1 000 000	(€113 560)	€127 560 496
Rénovation Energétique	€172 828 952	€3 159 741	(€2 389 557)	€173 599 135
Mobilité	€143 790 349	€2 153 706	(€4 059 868)	€141 884 187
Transition d'activité	47 247 570	€589 157	(€1 496 669)	€46 340 058
Autres	-	€0	€0	€0
TOTAL	€900 263 774	€13 262 551	(€9 837 556)	€903 688 769

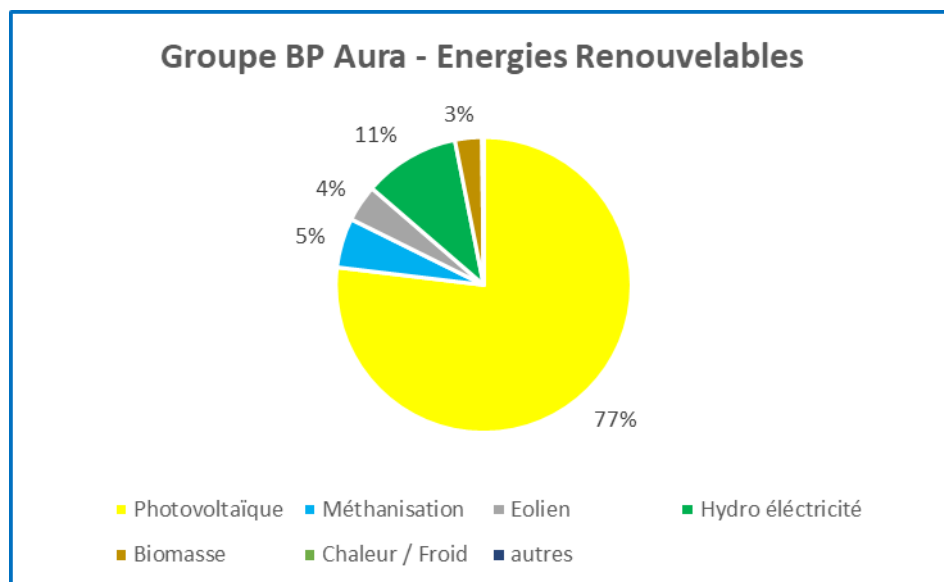
4.3. Nature des crédits octroyés

La répartition des crédits est équilibrée entre financement de projets d'énergies renouvelables, 38% du total, et ceux d'efficacité énergétique (moindre consommation d'énergie) et environnementale, à 62%.

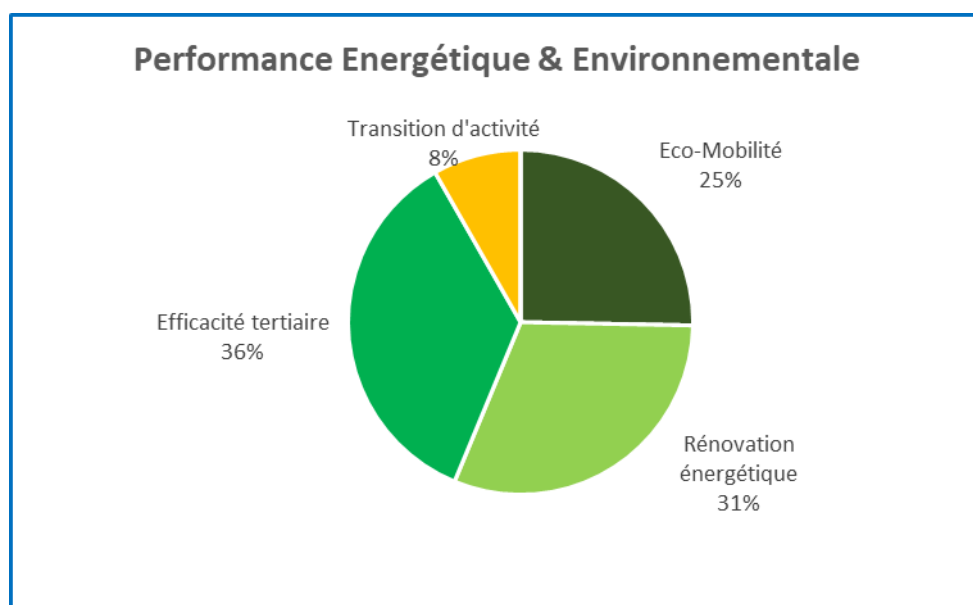


Vous pouvez retrouver les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet, avec le détail du projet. Tous les projets ne sont pas explicités, nous essayons d'en publier deux par mois, sur un total de 17 066 projets financés depuis la création de la BTE par BP Aura.

Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 77% du montant des projets financés, contre 11% pour l'hydro-électricité, 4% pour les projets éoliens, 5% pour des projets de méthanisation, et 3% pour la chaleur renouvelable.



Parmi les projets de performance énergétique et environnementale, les encours se répartissent entre mobilité décarbonée (25%), rénovation énergétique (31%), performance énergétique des entreprises (36%), et la transition énergétique (8%).

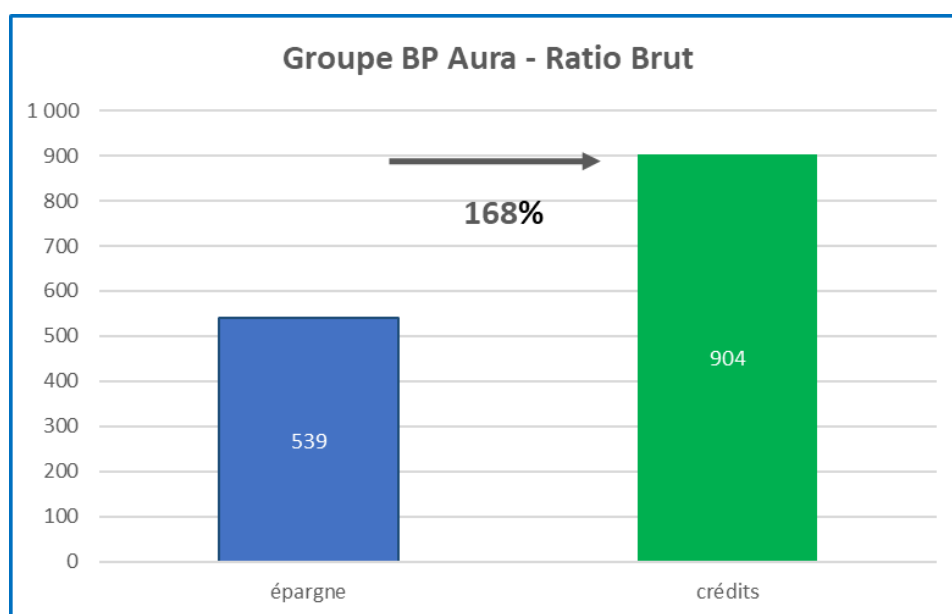


5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le Ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution de BPAURA au financement de la transition énergétique dans son territoire ; il s'établit à 168% à fin août 2026.



5.2. Le Ratio Financier

Le Ratio Financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI (*Banque Européenne d'Investissement*) ou bien le crédit-bail. Il s'établit à 130% à fin août 2026.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ –).

